

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 24 (1978)
Heft: 7-8

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Cinq objets étaient présentés à l'appréciation du peuple le 28 mai ; quatre ont été rejetés, un seul accepté.

La modification de la loi sur le tarif douanier, qui entraîne la suppression d'une subvention du prix du pain, revêtait la plus grande portée politique. En effet, elle entraîne pour la Confédération une économie de l'ordre de 120 millions de francs par année ; et elle était combattue par les socialistes. Il est donc heureux que cette mesure ait été acceptée ; toute décision contraire aurait contrecarré les efforts qui sont déployés à juste titre pour rétablir l'équilibre budgétaire de la Confédération. Le vote a été acquis par 972 423 oui contre 800 883 non.

La loi fédérale sur l'aide aux universités et à la recherche, fort importante également, a cependant été rejetée par 1 036 983 non contre 795 209 oui. Les organisations professionnelles avaient recommandé d'adopter ce projet, dans l'idée que la recherche et le développement sont une condition fondamentale du succès économique, et que les résultats en matière scientifique et technique déterminent dans une large mesure l'avenir du pays. Toutefois, le bateau était trop chargé, puisque la loi visait au moins trois buts : coordonner et planifier l'enseignement univer-

sitaire helvétique ; fournir aux cantons universitaires les moyens financiers propres à leur permettre d'accueillir le grand nombre d'étudiants prévu jusqu'en 1990 ; encourager la recherche. Or, conformément à l'esprit d'économie qui règne dans les circonstances actuelles, beaucoup de citoyens étaient hésitants, puisque la couverture financière des dépenses correspondantes n'était pas assurée. D'autre part, au cours de ces dernières années, et surtout durant la période de haute conjoncture, les dépenses en faveur des hautes écoles ont subi un accroissement massif, et il n'était certainement pas possible de poursuivre sur cette lancée. Le vote négatif du peuple implique donc l'idée que dans un nouveau projet (puisque la question reste d'actualité), il conviendrait de séparer notamment la législation relative à la recherche et celle concernant les problèmes d'organisation universitaire.

La loi sur l'interruption de la grossesse a également été rejetée massivement, soit 1 230 918 oui contre 558 902 non. Le compromis laborieux préparé par les Chambres réussit simplement à cumuler les oppositions. En fait, ceux qui ont voté non dans l'idée que la prochaine loi serait plus libérale ont effectué un faux calcul : en effet, de débats en navettes, le Parlement

avait déjà passé sept ans sur le sujet. Un nouveau texte mettra certainement autant de temps pour être conçu ; et si sa tendance n'est pas modérée, il y a bien des chances qu'il soit aussi rejeté. Dans ce domaine qui met en cause aussi bien la sphère intime de la femme, de la famille que l'existence de la nation, seule une politique des petits pas peut mener progressivement à des résultats ; comme dans l'affaire du droit de vote des femmes. En effet, dans notre pays, quelle que soit la valeur des arguments présentés, on ne peut changer d'un coup de très vieilles traditions ou des principes considérés comme fondamentaux. Une solution fédéraliste permettra peut-être d'avancer dans ce domaine, ce qui se pratique d'ailleurs déjà dans les faits.

Quant à **la loi réglementant l'heure en Suisse**, elle a été refusée par 963 338 non contre 886 340 oui. L'heure suisse restera donc en retard d'une heure par rapport à nos voisins français et italiens notamment, ce qui complique la vie d'un pays exportateur avec, proportionnellement, de longues frontières.

Quant au canular imaginé par les étudiants du Technicum de Berthoud, proposant par **l'initiative populaire 12 dimanches sans véhicules à moteur**, il a été balayé par 1 190 116 non contre

678 205 oui, ainsi que par tous les cantons. Les inconvénients présentés par cette initiative pour d'importantes branches économiques, ainsi que pour de nombreuses régions du pays étaient évidents.

Le départ de M. Louis Guisan

Lors de la prochaine « Journée des Suisses à l'étranger », M. Louis Guisan passera le flambeau de président de la Commission des Suisses à l'étranger de la « Nouvelle Société Helvétique » à M. Alfred Weber, conseiller national d'Uri, ancien président du Conseil national, avocat et notaire à Altdorf. Un ressortissant de la Suisse centrale et d'un des cantons fondateurs de la Confédération succède à un enfant du pays de Vaud, un Suisse alémanique à un Suisse romand. C'est à la fois symbolique et sympathique, surtout à l'égard de la « Cinquième Suisse », qui ne fait guère de distinctions cantonales ni linguistiques, pas plus qu'elle n'en fait entre confessions. A un protestant succède un catholique, à un francophone un germanophone, tous deux étant d'excellents citoyens suisses, tous deux aimant leur pays, tous deux comprenant l'extrême importance que revêt l'existence de communautés de Suisses établis à l'étranger.

M. Louis Guisan a rempli sa tâche de manière vraiment exemplaire. Il jouissait certes de dons innés pour ce faire, mais bénéficiait encore d'une large expérience des affaires, de la politique et des hommes. Juriste, avocat en début de carrière, officier de troupe pendant les années de mobilisation de guerre, conseiller d'Etat vaudois, conseiller national, conseiller aux Etats, il possédait son canton, la Suisse et ses gens sur le bout du doigt. Il parle au

reste nos trois langues officielles et peut comprendre et se faire comprendre du Léman au Bodan et de Bâle à Chiasso. Ce sont des atouts précieux pour qui accepte de veiller aux destinées et au développement



de cette Commission des Suisses à l'étranger, porte-parole des Suisses expatriés et avocat de leurs intérêts auprès des autorités fédérales. Le mot d'avocat est un peu savant ; son correspondant en allemand est plus direct : Fürsprecher, « celui qui parle pour ». M. Guisan fut en ce sens un avocat précieux pour nos compatriotes émigrés. Il a tenu à étudier leurs problèmes et leurs soucis sur place. Il s'est rendu dans pratiquement toutes les communautés suisses établies à travers le monde, souvent accompagné de Madame Guisan. De retour au pays, il pouvait parler vraiment en connaissance de cause, avec toute l'autorité aussi du juriste, du magistrat, de l'homme politique écouté dans tous les partis. La Cinquième Suisse lui doit beaucoup ; elle le sait ; elle lui est profondément reconnaissante.

René Bovey

LUNETTERIE SUR MESURES

OPTOMETRIE

A. BRACK
opticien diplômé d'optique d'Etat
opticien diplômé d'Etat
agréé Sécurité Sociale

VERRES DE CONTACT



128, avenue de Neuilly
92200 Neuilly-sur-Seine
métro : Sablons
et Pont-de-Neuilly
Tél. 722-93-90

1, rue A-Mounie
92160 ANTONY
métro : Antony
Tél. 237-03-86

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

43, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

**LA PRECISION
DANS
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**

6, rue Orfila - 75020 PARIS

Tél. : MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

Le Caquelon

Restaurant de spécialités
suisses

fondues — raclettes

43, grande rue 78240 Chambourcy
Tél. 965-28-41

Fermé le dimanche soir et le lundi

Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.